

TRI & MOI

Dossiers :



Dans les coulisses d'un arrêt technique



La couche lavable VS la couche jetable

— SUIVEZ-NOUS —
SUR LES
RÉSEAUX SOCIAUX :



@SITOM des Vallées
du Mont-Blanc

Ensemble, réduisons et trions nos déchets



EDITO

Christèle
REBET
Présidente
du SITOM

Les actions du SITOM des Vallées du Mont-Blanc couvrent la vie des déchets dans toutes leurs phases avec un objectif politique clair et cohérent à tous les niveaux. Il s'agit tout d'abord d'en réduire la production et ensuite d'en assurer le traitement dans les meilleures conditions possibles en termes de tri, de recyclage et de valorisation énergétique.

Aujourd'hui, la composition et le volume des déchets collectés sur notre territoire impliquent qu'ils soient incinérés. Au-delà des débats qui existent, **le SITOM s'engage pour que l'Unité de Valorisation Énergétique de Passy soit à la pointe des évolutions technologiques, en vue d'une réduction de ses impacts sur l'environnement.** Son arrêt programmé a permis l'installation d'un nouveau filtre à manches pour le traitement des fumées. Ce matériel, encore plus performant, garantit le fonctionnement de ses manches filtrantes en toutes circonstances.

L'incinération est l'étape ultime de la gestion des déchets non recyclables. En amont, l'action du SITOM se traduit par de nombreuses initiatives visant la réduction des déchets.

Dans ce numéro, **une comparaison entre couches lavables et couches jetables fait l'objet d'un dossier qui met l'accent sur la différence des impacts en termes de déchets qui existe entre les deux.** Toutefois, les habitudes ou les idées reçues sont parfois difficiles à changer. C'est pourquoi, des ateliers sont organisés au sein du SITOM pour les parents qui souhaitent tester avant de se lancer dans l'investissement que représente l'achat des couches lavables.

Enfin n'oublions pas un événement majeur dans nos territoires : **la simplification du geste de tri à partir du 1^{er} janvier 2023.** Un nouveau geste de tri est à acquérir mais le message est plus simple : « TRIONS TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS DANS LE BAC JAUNE ».

Plus que jamais, notre devise reste
« Réduisons, trions, valorisons ! ».



Vos
questions
Nos
réponses



Pourquoi y a-t-il des réducteurs sur les conteneurs jaunes ?

Chaque conteneur dispose d'un réducteur calibré pour accueillir les emballages de petites tailles, ce qui permet d'éviter les sacs d'ordures ménagères, les cagettes, les gros cartons...

Le but est d'éviter les **erreurs de tri** qui restent encore trop importantes et ainsi **obtenir un tri de meilleure qualité.**

En 2021, 25,7% des tonnages collectés étaient des erreurs de tri ce qui représentent 53 camions qui vont inutilement au centre de tri.

Pour l'année
2021, les
erreurs de tri
nous ont coûté

61 600 €

Ça se passe au SITOM

Bienvenue



Malcolm, guide composteur

Depuis le 01/02/2022

« Venant d'une formation en environnement je suis heureux de pouvoir travailler dans le domaine du compostage qui me tient à cœur et qui me permet d'apporter ma pierre à l'édifice. Je m'occupe des sites de

compostage collectif et je sensibilise les riverains aux bonnes pratiques. »



Sophie, future maître composteur

Depuis le 22/08/2022

« Très sensible à notre impact sur l'environnement, c'est avec motivation que j'accompagne le développement du compostage collectif sur le territoire, par la sensibilisation, la formation et l'accompagnement de

projets de sites pour les riverains, les écoles et les professionnels. »

Nouveauté : des bennes éco-mobiliers sur la CC PMB



Dans les déchèteries de **Saint-Gervais, Sallanches** et **Megève**, il est dorénavant possible de déposer tout le mobilier permettant de ranger (bibliothèques, meubles de cuisine...), s'asseoir (chaises, canapés...), se coucher (matelas, lits...) ou poser (tables, bureaux...). Les couettes et oreillers en fin de vie sont également pris en charge (dépôt dans un conteneur spécial).

Eco-mobilier apporte des solutions pour la collecte, le tri

et le recyclage ou la valorisation énergétique des meubles usagés grâce à l'éco-participation dont s'acquitte chaque consommateur lorsqu'il achète un produit neuf.

Attention les meubles déposés dans cette benne ne seront pas réutilisés. Ils partent vers la chaîne du recyclage et sont démantelés par famille de matériaux : bois, mousse, plastique, ferraille.



Dans les coulisses d'un arrêt technique



L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) située à Passy est une installation qui permet de traiter des déchets résiduels par incinération. C'est une usine classée "unité de valorisation" grâce à sa performance énergétique. La combustion de ces déchets permet de produire de l'électricité correspondant à la consommation de 40 000 habitants par an (hors chauffage).

Chaque année, elle fait l'objet de deux arrêts techniques pour une durée d'un mois au total. Lors de ces périodes, les opérations consistent à réaliser des travaux de maintenance préventive et curative sur l'ensemble des équipements.

** Un lexique est disponible
à la fin du dossier*



Bienvenue à Florian Laviron

Nouveau responsable du pôle multifilière de Passy*

Depuis le 1^{er} avril 2022, il remplace Jocelyn

LÉVEQUE qui occupe désormais d'autres fonctions au sein de l'entreprise. Ingénieur en Maîtrise des Risques Industriels, diplômé de l'INSA de Rouen, Florian LAVIRON a démarré sa carrière

en 2012 en tant que consultant risque industriel pour le secteur pétrolier et gazier. Il a rejoint SUEZ en 2018 au sein de la direction technique nationale où il s'occupait de la sécurité des procédés pour l'ensemble des UVE françaises.

Il est désormais responsable du pôle multifilière de Passy, qui emploie 28 collaborateurs.



Un arrêt technique particulier...

... a eu lieu cette année pour effectuer le changement d'une partie majeure du traitement des fumées : le filtre à manches. L'arrêt technique a duré un mois, du 26 septembre au 26 octobre.

Pour éviter un délestage vers d'autres usines (les UVE de Chavanod et de Valserhône étaient également en arrêt technique), les déchets qui ne pouvaient être stockés dans la fosse ont été mis en balles à l'extérieur. Ces balles sont progressivement incinérées et valorisées en énergie, comme le prévoit l'arrêté préfectoral. La mise en balles des déchets ménagers consiste à les

compacter et les enrubanner d'un film étirable ; elles peuvent ainsi être stockées pendant plusieurs mois. Les 1 400 balles seront traitées dans un délai maximum de 4 mois.

Les périodes d'arrêt technique sont définies par les exploitants des UVE de manière à répondre aux besoins plus importants en électricité pour les mois d'hiver et à assurer la valorisation des déchets ménagers lors des saisons touristiques.

Pôle multifilière de Passy



Balles de déchets



les chiffres clés de cet arrêt technique

1 mois d'arrêt
au lieu des
15 jours habituels



1 filtre à manches
nouvelle génération



1 700 m²
de surface filtrante
soit l'équivalent de
8,5 terrains de tennis



2.4 millions
d'euros
investis



72 entreprises
extérieures



228 intervenants
spécialisés

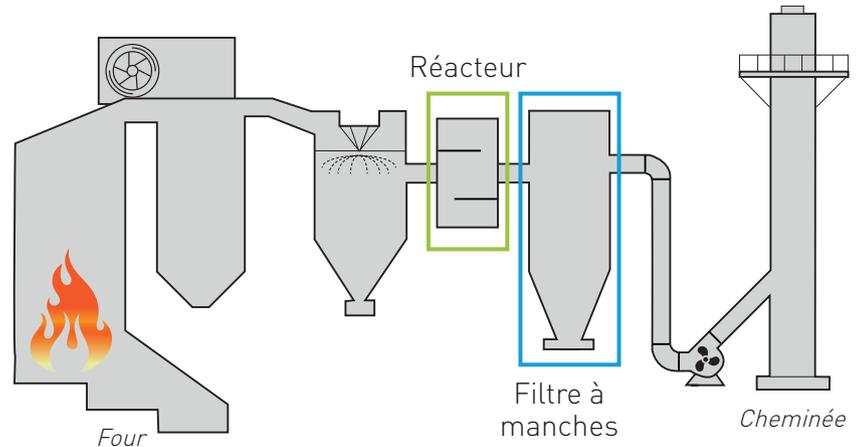


La performance environnementale au cœur d'un nouveau système

En sortie de chaudière, la fumée produite par l'incinération des déchets va suivre un parcours d'épuration complet grâce notamment à deux équipements :

- le réacteur,
- le filtre à manches.

L'ensemble du traitement permet de respecter les normes d'émissions parmi les plus sévères de toute l'industrie.



Le réacteur



Positionné avant le filtre à manches, le réacteur est un équipement dans lequel sont injectés :

- de la chaux pour **traiter** les composés acides,
- du charbon actif pour **capturer** les dioxines / furanes et les métaux lourds.

À savoir

L'UVE est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), placée sous le contrôle de la DREAL*. Conformément à son arrêté préfectoral d'exploitation, l'UVE fait l'objet de nombreux contrôles pour s'assurer du respect de l'ensemble des normes environnementales.

Depuis son ouverture en 1995, des améliorations sur le traitement des fumées ont été apportées pour faire suite aux évolutions techniques et réglementaires.

Le filtre à manches

Le filtre à manches agit comme un aspirateur en piégeant les poussières (REFIOM*).

La fumée passe au travers de 600 manches filtrantes et les particules s'accumulent à la surface externe de celles-ci. Lorsque la couche formée en surface est trop importante, de l'air comprimé est injecté à intervalles réguliers en sens inverse pour décolmater* les poussières. Cette onde de choc provoque la chute des poussières vers le fond du filtre à manches.

Le nouveau filtre à manches installé est à manches verticales et non horizontales comme précédemment. Cette technologie évite l'accumulation des particules sur les manches situées en bas du filtre ; les poussières de chaque manche tombent directement

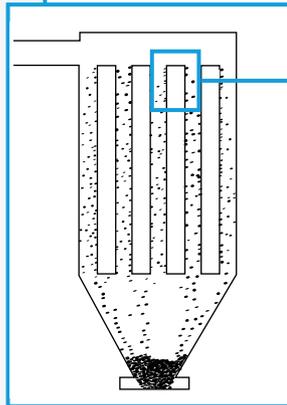
dans la trémie*. De plus, cette modification permet de réduire encore les émissions diffuses produites (notamment HCl, SO₂). Avec cette amélioration, le SITOM et SUEZ anticipent dès à présent la nouvelle réglementation applicable à fin 2023.

Les REFIOM sont ensuite ensachés en big-bags pour être stockés en centre de stockage pour déchets dangereux.

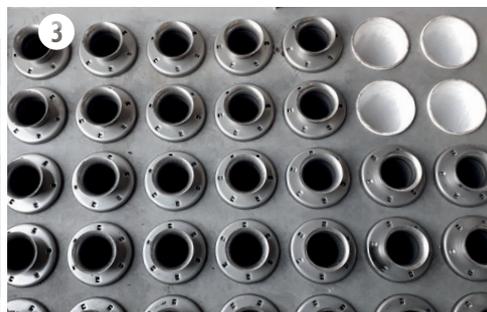
À savoir

L'ancien filtre à manches datait de 2008. Il comportait 1 984 manches, ce qui correspondait à une surface filtrante de 1400 m² environ. L'usure des manches était vérifiée à chaque arrêt (2 fois par an) après un nettoyage complet et elles étaient changées systématiquement tous les 4 ans.

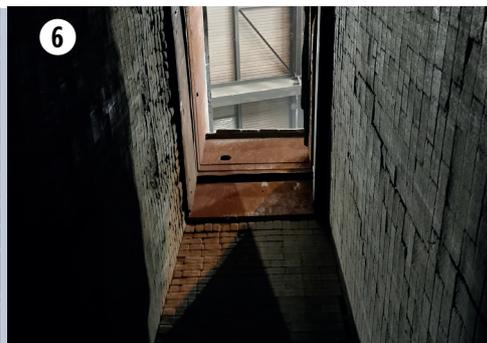
Les nouvelles manches sont plus hautes (5,60m), ce qui permet d'augmenter la surface de filtration à plus de 1700 m² alors qu'elles sont moins nombreuses (600).



Quelques photos



Le filtre à manches composé de 4 trémies et 4 caissons a été pré-assemblé en dehors de l'usine (photo 1) puis rentré et assemblé à l'intérieur du bâtiment grâce à une grue. Une ouverture a spécialement été créée pour cette manutention (photo 2). Les 600 manches filtrantes ont été installées une par une dans les différents caissons (photo 3).



La voûte du four a été rénovée puisqu'elle commençait à présenter des zones de dégradation (photo 4). La deuxième grille du parcours qui permet le cheminement des déchets vers le fond du four a été remplacée intégralement (photo 5). Des travaux ont été réalisés sur les parois de la trémie d'enfournement (photo 6).



Le groupe turbo-alternateur* a été entièrement démonté pour être révisé en Italie chez le constructeur (photo 7 et 8).



Un analyseur pour connaître les émissions en continu de mercure (Hg) a été installé (photo 9).



HICHAM

Paroles d'acteurs

Hicham FIHRI
Responsable maintenance



Lexique

• Pouvez-vous nous expliquer vos principales missions en tant que responsable maintenance ?

Je suis responsable maintenance chez SUEZ depuis 25 ans et en poste à l'UVE de Passy depuis décembre 2016. Ma mission principale est d'assurer le bon fonctionnement des installations du site, de les entretenir, et d'améliorer le process. J'encadre une équipe de 5 agents permanents (pouvant intervenir 24h/24) et 2 alternants : électriciens, mécaniciens, instrumentistes...

• Quel est votre rôle lors d'un arrêt technique ?

Je planifie et organise bien en amont les interventions qui ne peuvent pas être réalisées pendant le fonctionnement de l'usine. Il y a les travaux récurrents comme la vérification des manches filtrantes, la maintenance du four et les contrôles réglementaires liés aux équipements sous pression. Le remplacement des équipements qui présenteraient des signes d'usure ou à titre préventif se font aussi pendant ces interventions.

J'organise le déroulement des interventions et prends les dispositions nécessaires pour une bonne coactivité. Pendant toute la durée de l'arrêt technique, j'effectue un suivi journalier pour m'assurer du respect des délais et de la bonne exécution des travaux.

• Pourquoi faire appel à des entreprises extérieures ?

Les travaux sont très variés et pour beaucoup d'entre eux, nous avons besoin d'entreprises spécialisées (échafaudeurs, thermiciens...). Par exemple, ce sont des cordistes qui effectuent le nettoyage intérieur de la chaudière qui s'élève à 12 mètres.

Les arrêts techniques sont toujours source de stress, même si je suis rodé à cet exercice. Cela m'aide à rester vigilant. Comme dans un sport collectif, c'est avec le travail de mon équipe de maintenance et d'exploitation que nous avons atteint notre objectif : redémarrer à temps avec de nouveaux équipements et des installations révisées.

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

Décolmatage : nettoyage, désobstruction d'un matériau poreux.

Groupe turbo-alternateur : c'est la combinaison d'une turbine et d'un alternateur en vue de transformer la puissance mécanique de la vapeur d'eau en électricité.

REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères.

Pôle multifilière : UVE + plateforme verre + quai de transfert des Emballages et Papiers + déchèterie

Trémie : dispositif en forme d'entonnoir destiné à la canalisation de matériaux.

Retrouvez
d'autres informations
sur la visite virtuelle
de l'UVE disponible
sur notre site internet :

WWW.SITOMVALLEESMONTBLANC.FR



La **couche lavable**, VS la couche jetable !



Un bébé, c'est souvent synonyme de grandes joies pour les futurs parents... mais c'est aussi pas mal de déchets liés à la propreté, qui survient aux alentours de l'âge de 2 ans et demi environ.

En tant que (futurs) parents, il est normal de s'interroger sur l'équipement à adopter pour le change de bébé et de se mettre en quête du meilleur pour vous, pour vos petits bouts et tant qu'à faire, pour la planète.

Deux choix s'offrent à vous :

- *la couche jetable*
- *la couche lavable*

Alors, pour y voir plus clair, voici un comparatif : impact environnemental, composition, coût...

Ces différents points sont analysés, car pendant 2 ans et demi, il sera nécessaire de changer la couche de votre bébé jusqu'à 7 fois par jour, soit entre 3 600 et 6 300 changes !

La couche jetable

VS

La couche lavable

Pour l'environnement

5 couches jetables / jour =
5 000 couches en moyenne
Soit par enfant en 2 ans et demi :

1 tonne
de déchets



Les couches sont à déposer dans les Ordures Ménagères et seront incinérées.

20 couches utilisables
jusqu'à la propreté
Soit par enfant en 2 ans et demi :



150 kg de déchets
(voiles de protection jetables)

Il est fortement déconseillé de mettre les voiles de protection jetables dans un composteur, il faut les déposer dans les Ordures Ménagères.

La couche jetable

VS

La couche lavable

Qu'y a-t-il dedans ?

Des films de POLYPROPYLENE ou de plastiques naturels pour le voile protecteur.

De la CELLULOSE et un POLYMÈRE ABSORBANT EN PLASTIQUE pour le cœur.

Du PLASTIQUE pour les attaches et l'enveloppe.

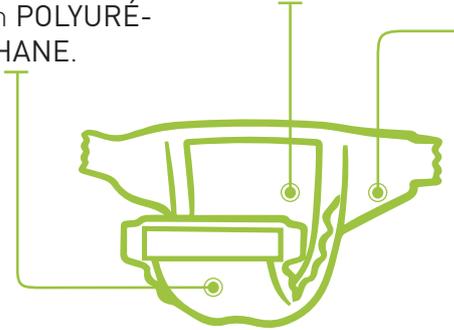


Même si les **couches jetables** préservent la peau de l'humidité et sont testées dermatologiquement, il est possible que votre enfant ait des réactions allergiques. Des études ont montré que le blanchiment au chlore des couches jetables générerait des produits toxiques (dioxine).

Les culottes imperméables sont souvent en POLYURÉTHANE.

Les absorbants jetables sont en CELLULOSE.

Du COTON, du CHANVRE, du BAMBOU ou des FIBRES SYNTHÉTIQUES (comme les microfibres, le polaire...).



Les **couches lavables** préservent la peau de réactions allergiques. Pour une meilleure garantie sanitaire et écologique, vous pouvez également opter pour des couches lavables bio ou certifiées Oeko-Tex.

À quel prix ?

Une couche coûte entre 0,18 cts et 0,40 cts selon le modèle (discount, écologique) soit pour 2 ans et demi :

Entre 900 €
et 2 000 €



Il faut également prendre en compte le prix du traitement du déchet, payé à travers la taxe d'Ordures Ménagères.

Afin de constituer un stock d'une vingtaine de couches il est nécessaire d'investir :



Entre 500 €
et 850 €

Il faut ajouter les lingettes (environ 50 euros), ainsi que les frais liés aux lavages (150 euros).

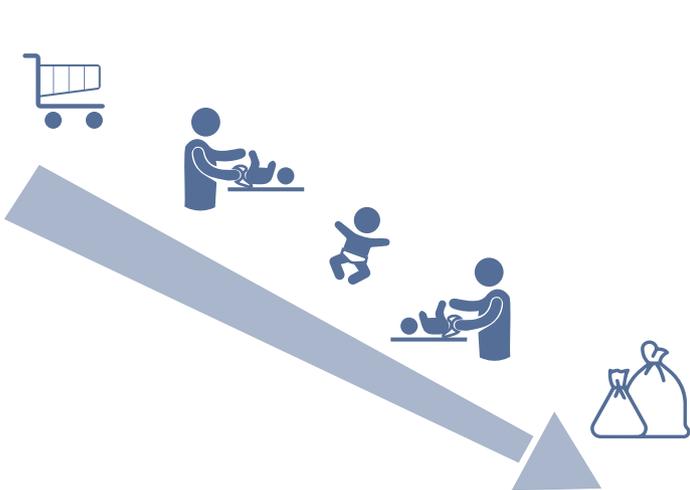
La couche jetable

VS

*La couche lavable***Dans la pratique**

Les couches jetables sont apparues dans les années 70. Elles ont plutôt participé à révolutionner la vie des parents, car elles sont avant tout simples à utiliser.

Elles occasionnent une grande quantité de déchets.



Les couches lavables, c'est :

- une gestion de lessives supplémentaires,
- une mise en œuvre un peu plus longue selon le modèle,
- aucun aller/retour au supermarché pour remplir le stock de couches.

**Alors, que choisir ?**

Il faut reconnaître que l'utilisation des couches lavables demande un peu plus de temps libre et d'organisation que les jetables pour le stockage, le lavage puis le séchage.

De plus, il convient de trouver la bonne taille, le bon modèle, parmi

les nombreuses couches lavables actuellement sur le marché.

Ces contraintes ont cependant leurs solutions avec par exemple des modèles qui s'adaptent à la taille du bébé, ainsi que des accessoires qui les rendent plus performantes (doublure, papier de

protection biodégradable, tissu en polaire) et maintiennent la peau de l'enfant au sec.

Les bienfaits des couches lavables pour la santé de bébé et pour l'environnement ne sont plus à prouver. Elles permettent de réduire de 90% les déchets.

Avant d'acheter, testez !



Gratuit

subventionné
par le SITOM

Dans le cadre de son programme de réduction des déchets, le SITOM des Vallées du Mont-Blanc accompagne les parents en leur **prêtant un kit de couches lavables**.

Kit adapté

à votre bébé et à
votre rythme

3 semaines

pour tester avant
d'investir

Les dates des réunions en 2023

Les réunions d'informations sur les couches lavables et leur utilisation au quotidien reprennent tous les 2 mois en 2023 dans les locaux du SITOM des Vallées du Mont-Blanc avec Charline :



Les mardis de 14h à 16h

mardi 10 janvier
mardi 14 mars
mardi 16 mai
mardi 11 juillet
mardi 12 septembre
mardi 14 novembre



RENDEZ-VOUS SUR :
WWW.SITOMVALLEESMONTBLANC.FR
pour vous inscrire



Paroles d'acteurs

Marie, maman
d'Ariane (4 mois) et
de 3 grands enfants

« Même si je
connaissais déjà
le principe des
couches lavables
pour les avoir
utilisées avec

mes enfants précédents, la réunion et la location du kit m'ont permis de découvrir et de tester de nouvelles marques et d'autres systèmes. Au début, ça peut être difficile de s'y retrouver et c'est vraiment intéressant de pouvoir essayer pour être à l'aise. Au final, j'ai choisi de mixer des couches différentes et ça me convient.

Pour s'y mettre, je conseille de se lancer complètement et d'utiliser les couches lavables à temps plein. Elles restent plus contraignantes et leur étanchéité est moindre que celles des couches jetables. Il faut aussi intégrer le temps de lavage et de préparation de ces couches à la routine quotidienne et accepter d'avoir une fréquence de change un peu plus élevée. Cependant, je n'hésite pas à utiliser des couches jetables si on part en vacances ou si l'enfant est malade car même si je suis convaincue des avantages écologiques et économiques des couches lavables, le but n'est pas non plus de se rendre la vie impossible. »

HALTE aux idées reçues

#1 Les déchets organiques ne se compostent pas en hiver.

FAUX

Le compostage peut être réalisé toute l'année, même l'hiver !

Le processus sera certes plus lent et peut-être même interrompu en raison des basses températures, mais au retour du printemps, la décomposition reprendra normalement et ce, même si la matière a gelé.

Il vous suffit de mélanger votre composteur pour voir s'en dégager de la vapeur d'eau, signe que cela chauffe à l'intérieur, et donc que les micro-organismes continuent de s'activer et de travailler !



La loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) prévoit **la généralisation du tri à la source des biodéchets en fin 2023** pour les particuliers. Ce qui signifie que chacun d'entre nous devra composter ses biodéchets (compostage domestique ou partagé) et ainsi les sortir de la poubelle des Ordures Ménagères résiduelles.

Les professionnels pourront faire le choix du compostage ou de la collecte par un prestataire privé.

Un nouveau centre de tri pour un nouveau geste de tri !

Pour mettre en place les nouvelles consignes de tri à partir de 2023, une procédure de commande publique était nécessaire. Le groupement des collectivités territoriales de la Haute-Savoie et d'une partie de l'Ain a ainsi attribué le marché à l'entreprise Excoffier pour assurer les prestations de transport et de tri des Emballages et Papiers.

L'entreprise Excoffier construit un nouveau centre de tri « L'Éco-Pôle de Chêne-en-Semine » pour répondre aux multiples exigences :

- permettre le tri d'emballages supplémentaires (tous les emballages en plastique : films, barquettes, pots de yaourt, ... et les petits métaux : dosettes de café en aluminium, capsules de bière...).
- assurer le traitement de 46 000 tonnes par an d'Emballages et Papiers.
- améliorer la qualité du tri.



A partir du 1^{er} janvier 2023,
le tri se simplifie :

**TRIONS TOUS LES
EMBALLAGES ET PAPIERS
DANS LE BAC JAUNE !**



[Un courrier est joint
à chaque habitant]

Sur le territoire du SITOM des Vallées du Mont-Blanc, les Emballages et Papiers collectés dans le bac jaune suivent le parcours suivant :

1. Quai de transfert de Passy sur le site de l'UVE. La première étape consiste à compacter les déchets pour réduire le volume à transporter.

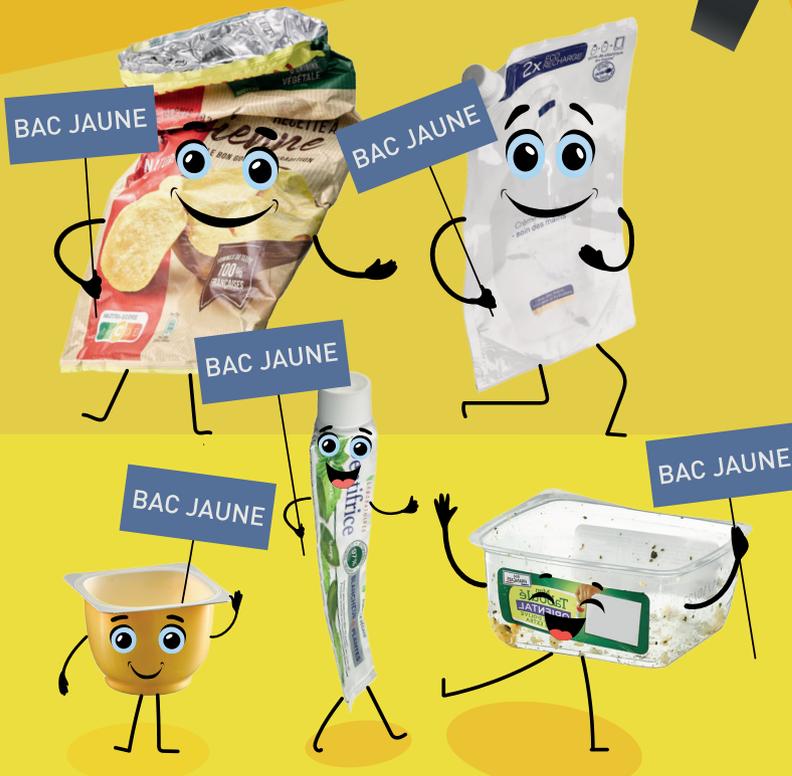
2. Centre de tri (Chêne-en-Semine). Les Emballages et Papiers sont triés par matière (carton, plastique, papier, métal) à l'aide de différentes machines et grâce à des opérateurs. Une fois triée, chaque matière est mise en balles pour le transport.

3. Usines de recyclage (principalement en France et parfois dans les pays limitrophes). Les différentes matières sont transformées pour servir à de nouveaux emballages ou en matières premières pour d'autres usages.

TRIONS *tous* LES
EMBALLAGES
& PAPIERS
DANS LE *bac jaune!*

TRI + SIMPLE

Nouveau
Dès le 1^{er} Janvier



• Chamonix-Mont-Blanc • Cohennoz • Les Contamines-Montjoie • Combloux • Cordon • Crest-Voland • Demi-Quartier • Domancy • Flumet • La Giettaz • Les Houches • Notre-Dame-de-Bellecombe • Megève • Passy • Praz-sur-Arly • Sallanches • Servoz • Saint-Gervais-les-Bains • Saint-Nicolas-la-Chapelle • Vallorcine •

TRI & MOI est une publication du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) des Vallées du Mont-Blanc
269, rue des Egratz - 74190 Passy - 04 50 78 10 48 - contact@sitom.fr

Directrice de la publication : Christèle REBET ; **Directrice de la rédaction :** Isabelle DESCAMPS ; **Réalisation / Rédaction :** SITOM ;
Conception graphique : SITOM ; **Crédits photos :** SITOM, Mélanie DELORME

Tirage : 44 000 exemplaires / Imprimé sur papier 100 % recyclé par L'Imprimerie Monterraire

Le SITOM remercie les membres du Comité de Communication pour leur implication.

Triez-moi : après lecture, je suis à déposer dans le bac de tri !